

COMMUNE DE SAINT PIERRE DES LANDES

Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf le vingt six janvier à neuf heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Viviane HAMEAU, Maire.

Secrétaire de séance : M Michel LEMETAYER

Date de convocation : 16 janvier 2019

Étaient Présents : Mme Fabienne TRIHAN- MM Michel LEMETAYER - Victor LECHAT -Mme Karine LACROIX -MM Jean-Louis BODIN - Jhonny BIARD -OLIVRY -

Etaient absents excusés : Mmes Brigitte COUPEAU -Christelle CANTIN -Mr Eric ROBINEAU

Était Absent : Mr Hugues AGASSON

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7

Objet : vote des subventions 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les subventions des associations versées pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'attribuer les montants suivants :

Amicale Laïque	25.00€ /Elève
A.P.E.L.	25,00 € /Elève
Amicale Pêcheurs	520 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 630 €
Tennis de table	400 €
Club des jeunes	400€
Pédale landaise	700 €
Club sportif -basket	1 500€
Club sportif - foot	2 000€
AFN	433€
Comité des fêtes	2000€
Club du 3 âge	400€
Familles rurales	1 500€
ADMR St Pierre des landes	2 500€
ADMR Animation	1 500€
Association danse SR PIERRE	160€
Cyclo club -ERNEE	2 378€

Association jumelages ERNEE	49€
ADMR ERNEE	70€
Concours foire ERNEE	163€

Comice Agricole canton ERNEE	424€
Comite ligue cancer	64€
Groupement de défense des cultures	207€
Société protectrice des animaux	106€
Association donneur de sang ERNEE	106€

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : Prise en charge financière d'élèves scolarisés en classe (CLIS)- ULIS ECOLE .

Mme le maire donne lecture d'un courrier de la direction Diocésaine de l'enseignement catholique de LAVAL qui sollicite une participation financière concernant un élève de la commune scolarisé en classe ULIS hors commune en école privée - st Vincent de Paul à ERNEE.

Considérant qu'il n'y a pas de structure d'accueil communale pour cette orientation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTTE de verser la participation financière de 394 € par élève - règlement qui sera effectué au nom de l'UDOGEC - 37 rue de Britais à LAVAL .

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : Demande de subvention - classe de découverte - Association de parents d'élèves

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de l'Association des Parents d'élèves de l'école Ange Gardien concernant une demande de subvention pour une classe de découverte du 3 au 7 juin 2019 à la Bourboule pour 19 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

D'attribuer une subvention de 70€ par élève.

La liste des enfants participant sera demandée à l'école à la fin du séjour pour le versement de cette subvention.

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : engagement des dépenses avant le vote du budget : (Mise en place conteneurs)

Vu les crédits insuffisants au compte 2041512

Vu la mise en recouvrement provenant de la communauté de communes de l'ERNEE concernant la mise en place des conteneurs de collectes des déchets avant le vote du budget primitif

Il y a donc lieu à engager, liquider et mandater la somme de 10 143.40 € au compte 2041512.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir les crédits au compte 2041512 pour un montant de 10 143.40€. Cette somme sera reprise aux écritures du budget primitif

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : engagement des dépenses avant le vote du budget (emprunt)

Vu les crédits insuffisants au compte 1641

Vu la mise en recouvrement provenant de la caisse fédérale du crédit mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie avant le vote du budget primitif

Il y a donc lieu à engager, liquider et mandater la somme de 10 714.29€ au compte 1641

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'ouvrir les crédits au compte 1641 pour un montant de 10 714.29 €. Cette somme sera reprise aux écritures du budget primitif.

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : Amortissement : participation - mise en place des conteneurs de collectes des déchets - Communauté de communes de l'Ernee

La commune a participé à la mise en place de conteneurs de collectes des déchets à proximité de la salle des fêtes et la salle des sports pour un montant de 10 143.40€.

Considérant qu'il y a lieu d'amortir cette participation qui doit faire l'objet d'un amortissement :

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir cette somme sur une durée de 5 années.

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet :Acquisition d'une parcelle de terrain situé rue des gaudèches

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la dernière séance de conseil, il avait été discuté l'achat éventuel d'une parcelle de terrain situé - rue des gaudèches - référencée AZ N°447 d'une superficie de 47 a 37 ca; compte tenu du peu de foncier disponible pour réaliser un futur lotissement. Le prix proposé était de 7 € le m2 . Ce montant étant accepté par le vendeur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal

APPROUVE L'acquisition d'une parcelle de 47a 37 au prix accepté soit un montant total de 33 159 € plus les frais d'acte .

-dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif.

- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition et à signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès de l'étude BLANCHET , notaires associés à FOUGERES .

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : Travaux de voirie 2019

Mme Le maire fait part des différents devis de l'entreprise SARL LATP d'ERNEE concernant les travaux de voirie :

- Entretien sur voiries communales et rurales : Point à temps : 24 941.48 € HT
- CR le haut fougerolles : rechargement et revêtement :8 906.30 HT
- CR le petit Vezin : rechargement et revêtement : 5 961.12€ HT
- CR la tibourgère : rechargement et revêtement : 1 419.08 € HT
- Cimetière de Mégaudais : rechargement et revêtement : 763.02€ HT
- CR La basse dinais : rechargement et revêtement :6 316.89€ HT
- CR LE Haut Rollon : 2 780.64€ HT

Soit un total de 51 088.53€ ht

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte ces devis

Dit que ces dépenses de fonctionnement et d'investissement seront prévues au budget